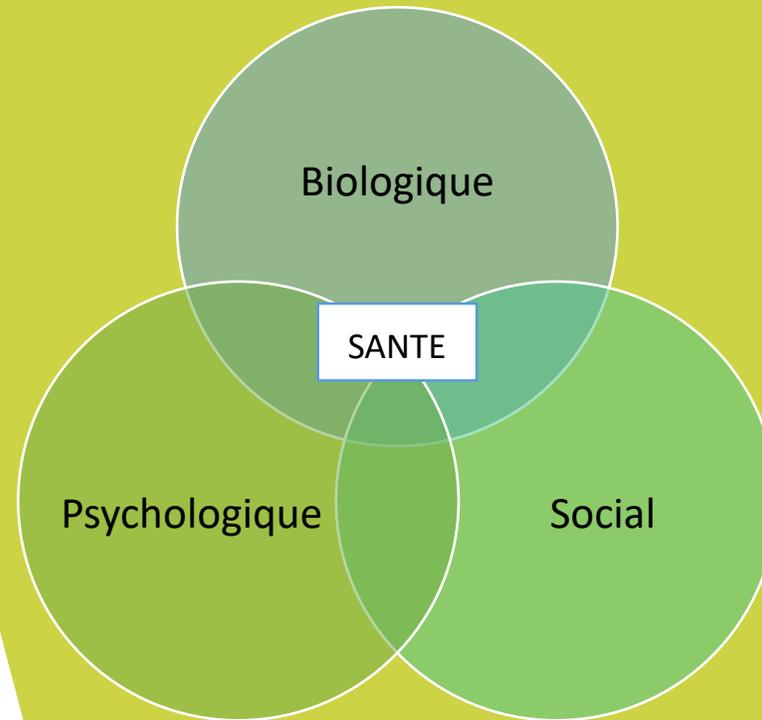


# La santé : l'affaire de tous !

Rencontres du CAUE de l'Allier  
17 mars 2022

**La santé, ce n'est pas l'absence de maladie ou le « silence des organes », mais un « état complet de bien-être physique, mental et social »** *OMS, 1946*



« pour parvenir à un état de complet bien-être physique, social et mental, l'individu ou le groupe doit pouvoir **identifier et réaliser ses ambitions**, **satisfaire ses besoins** et **évoluer avec son milieu ou s'y adapter**. La santé est donc perçue comme une **ressource de la vie** et non comme le but de la vie »

*Charte d'Ottawa, 1986*

Bien-être

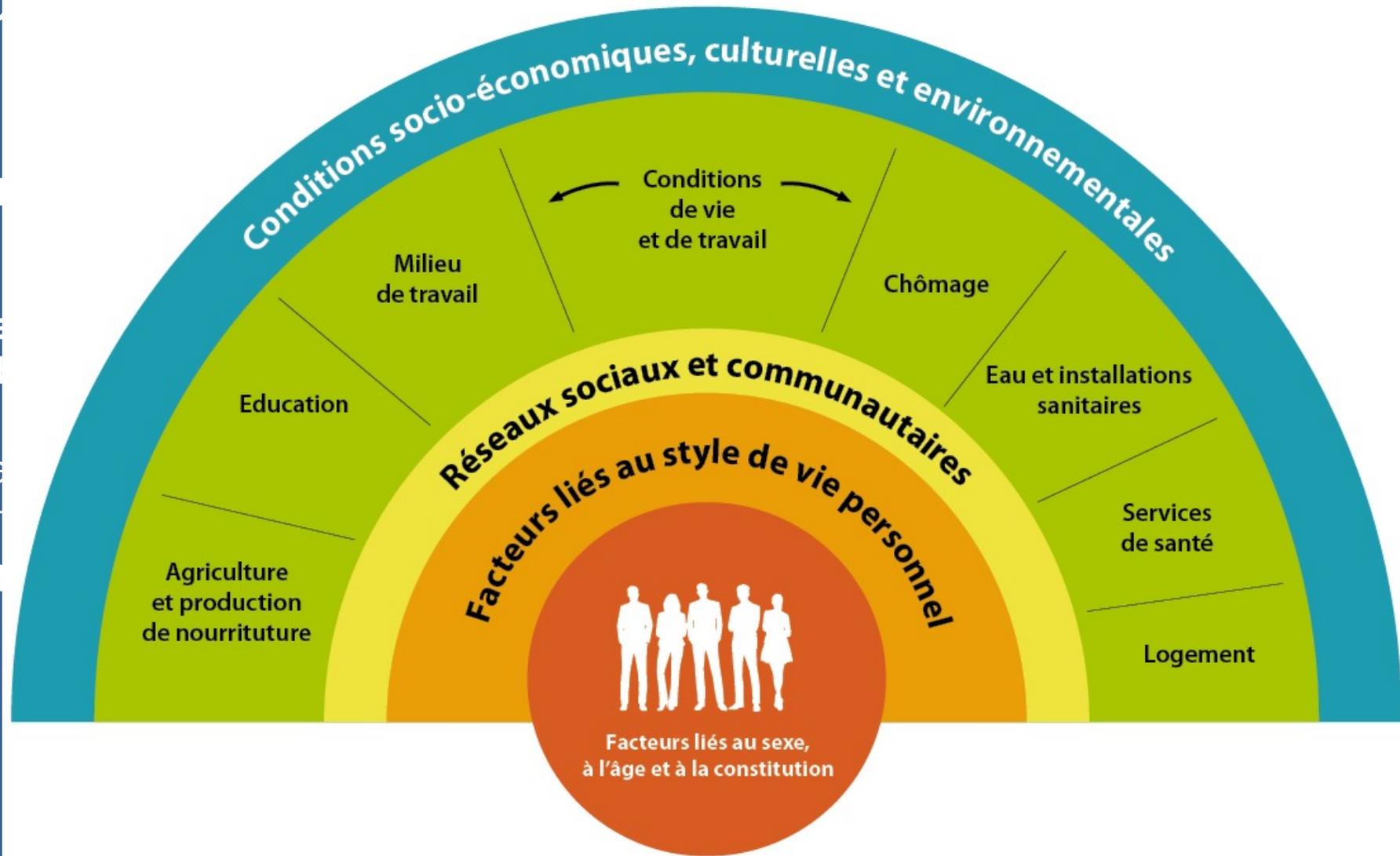
Qualité de  
vie

Retour sur  
la notion  
de santé

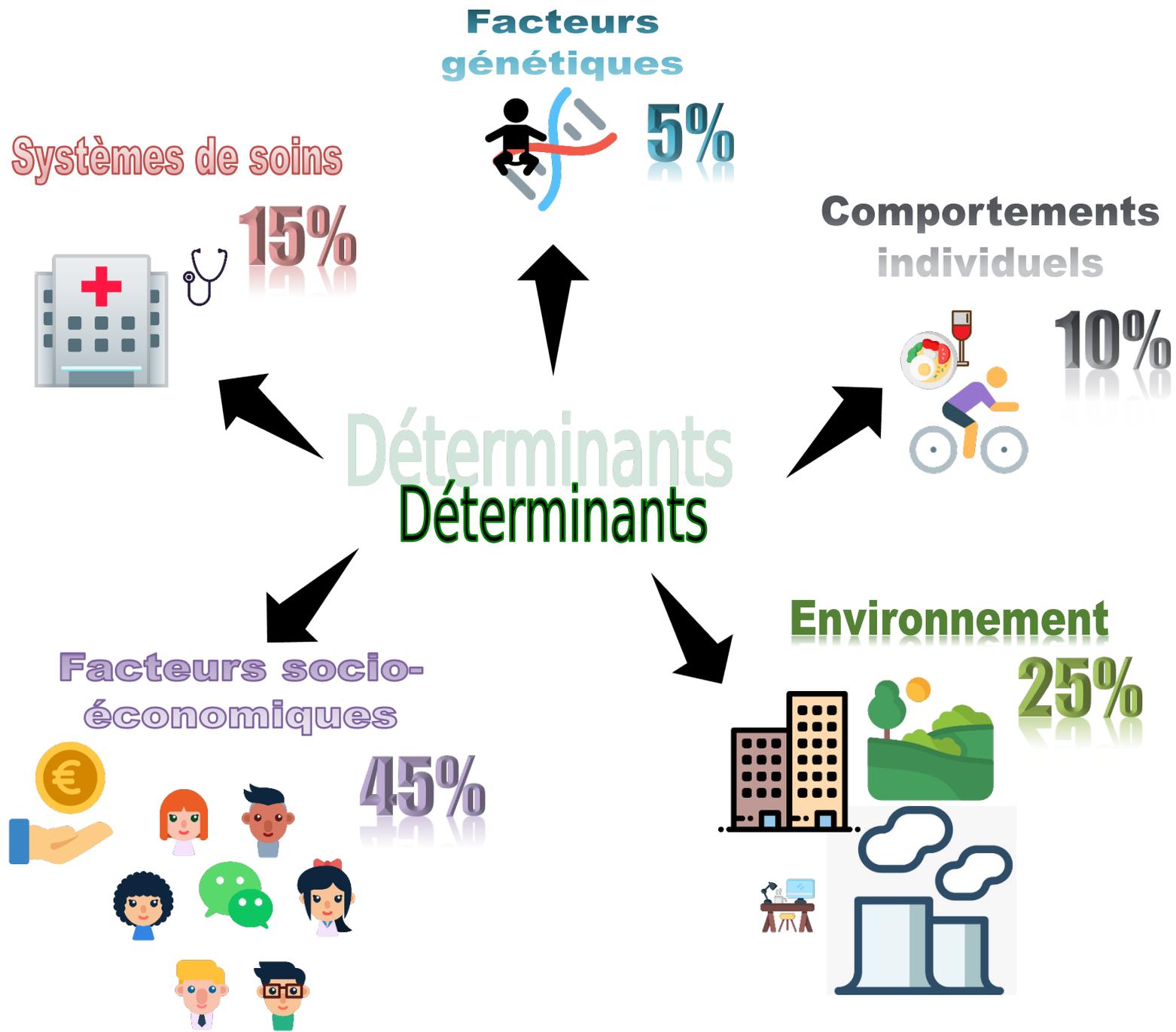
Aujourd'hui, on associe encore l'état de santé :

- Au **médical** et à **soins**
- Aux **comportements** (alimentation, tabac)

Alors qu'elle est le résultat d'interactions entre multiples **déterminants**

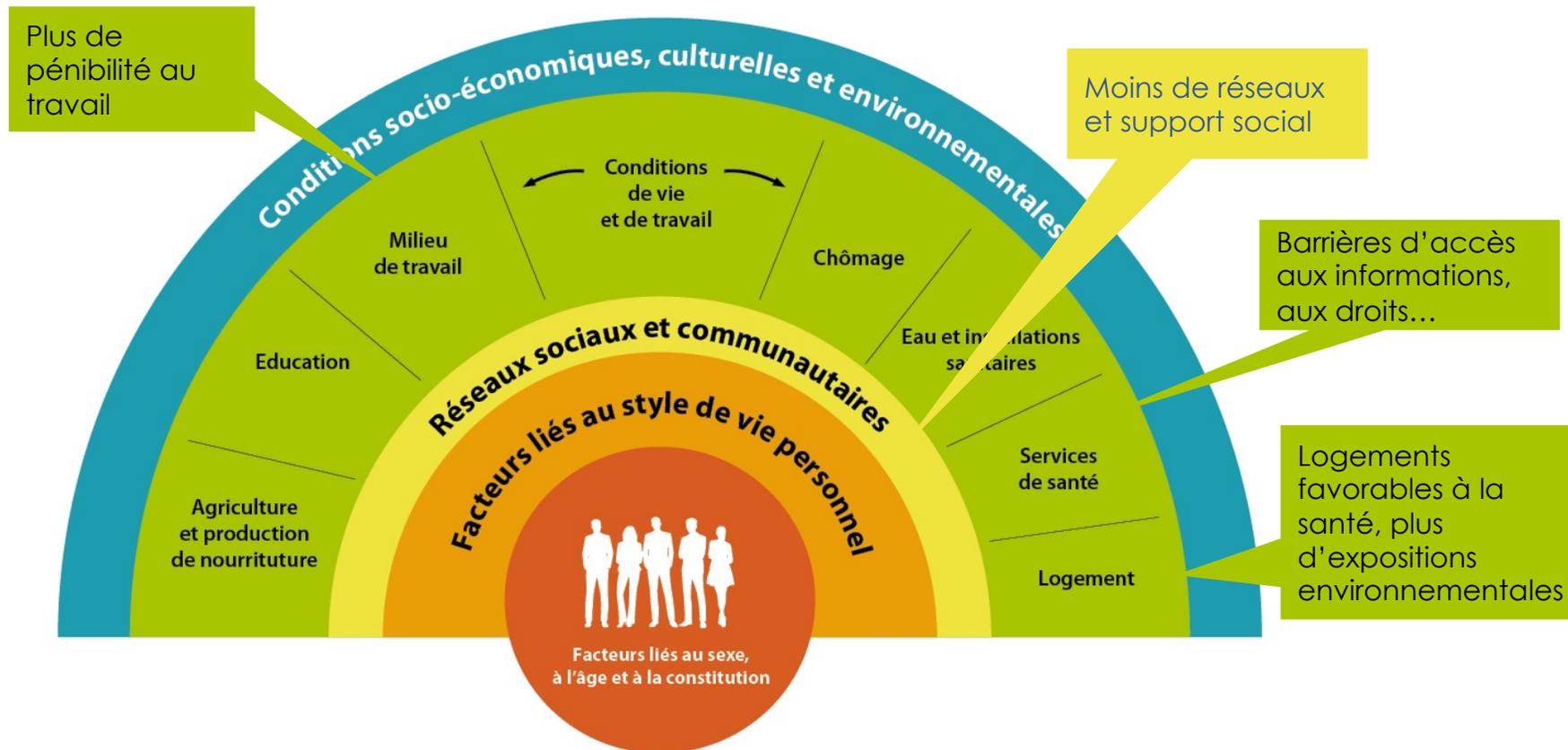


L'état de santé est en fait en grande majorité attribuable aux conditions de vie et aux environnements physiques et sociaux



# CES DETERMINANTS SONT REPARTIS INEGALEMENT SELON LES POPULATIONS !

Exemples :



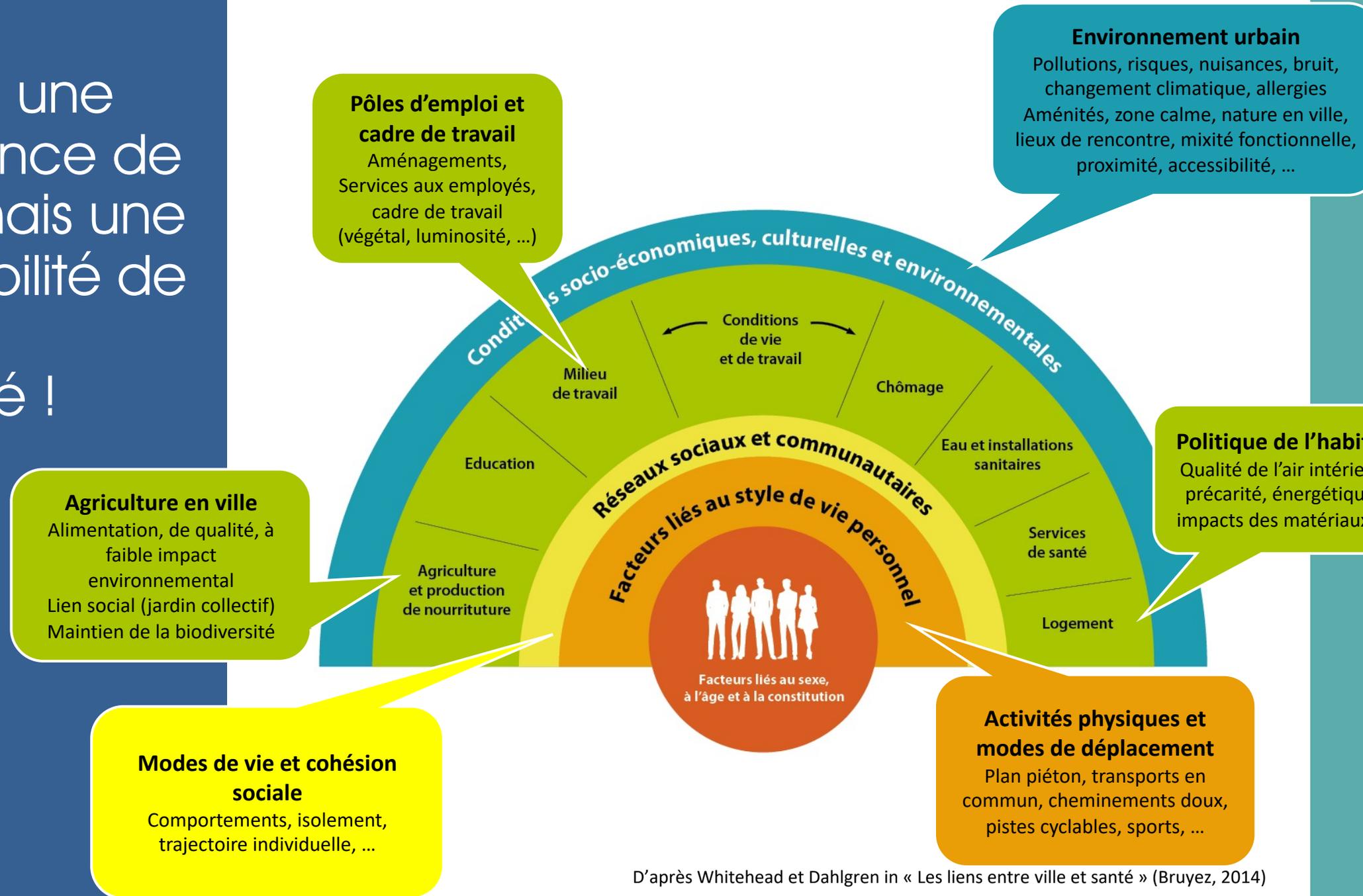
Les INEGALITES SOCIALES DE SANTE sont des différences **systématiques, injustes et évitables** d'état de santé entre les groupes sociaux. Elles se cumulent à d'autres inégalités de santé, notamment territoriales

*Haut conseil de la santé publique, 2009*

## En planifiant et mettant en œuvre des politiques et projets dans ces différents secteurs, on agit donc sur la santé !

- ▶ **Les collectivités locales**, au regard du large éventail de compétences dont elles disposent, **ont le pouvoir d'agir sur de nombreux déterminants de santé** : le logement, l'urbanisme, l'environnement, la qualité de l'air, de l'eau, le transport et la mobilité active, l'alimentation scolaire, etc.

La santé : une compétence de l'état... mais une responsabilité de chaque collectivité !



Des ressources  
pour vous  
inspirer...



# .. Et être accompagné !

**ARGUMENTAIRE POUR AIDER LES ÉLUS LOCAUX À METTRE EN PLACE DES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE SANTÉ**

Document réalisé par le Comité Régional d'Évaluation pour la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Janvier 2020  
Financement : Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

- La santé, une responsabilité des élus locaux
- Comment agir en faveur de la santé des habitants ?
- Les dynamiques territoriales de santé : des dispositifs incontournables
- Autres leviers d'action pour agir sur la santé au niveau d'une collectivité
- Améliorer la santé des habitants : quelques exemples
- Ressources

**GUIDE À DESTINATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE D'UN DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ**

FNORS

CONTEXTE

LES MOTS ET MYTHES

LES PRINCIPES DE LA MISE EN PLACE D'UN CLM (COMITÉ LOCAL DE MAÎTRES D'OUVRAGE) DANS UN TERRITOIRE DE SANTÉ

LE CLM EN PRATIQUE

PRÉPARATION D'UN DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ

ANNEXES

### L'ÉVALUATION D'IMPACTS SUR LA SANTÉ

Une aide à la décision pour des politiques favorables à la santé, durables et équitables

Ce document a pour ambition de favoriser le développement de la pratique de l'évaluation d'impacts sur la santé (EIS). Il ne s'agit pas d'un guide méthodologique. C'est un outil de plaidoyer, pour bien faire comprendre ce qu'est une EIS et en démontrer l'intérêt. Il vise à informer les personnes intéressées par l'EIS, de tout secteur, à quelque niveau territorial que ce soit. Il s'adresse donc à un public large, intégrant entre autres les élus, les responsables techniques des différents secteurs et les représentants des groupes de population.

Guide d'implantation de l'approche de la Santé dans Toutes les Politiques au palier local

RÉFIPS Réseau territorial pour la promotion de la santé - Section des Américains



E-mail : [lucie.anzivino@ors-auvergne-rhone-alpes.org](mailto:lucie.anzivino@ors-auvergne-rhone-alpes.org)

Tel. 04 72 07 46 20

[www.ors-auvergne-rhone-alpes.org](http://www.ors-auvergne-rhone-alpes.org)



### **Délégation Territoriale de l'Allier**

Immeuble Sésame 1-3 rue Berthelot  
03000 MOULINS

E-mail : [contact03@ireps-ara.org](mailto:contact03@ireps-ara.org)

Tél : 04 70 34 61 82

[www.ireps-ara.org](http://www.ireps-ara.org)